

soutiens que les journaux devraient payer leur juste part, soit environ 5 cents la livre.

Le ministre des Postes est-il en mesure de sacrifier son revenu et d'augmenter sa dépense? Certains de vous sont peut-être sous l'impression que notre service postal rapporte de gros surplus au gouvernement; vous serez surpris d'apprendre que le dernier déficit sur le revenu brut est de \$1,500,000; mais il faut ajouter à cette somme les revenus attribuables à l'impôt. Cette déclaration n'est pas de moi, car je prends mes chiffres dans le rapport officiel du département. Voici ce que dit le ministre:

L'honorable M. BELCOURT: Est-ce pour l'année courante?

L'honorable M. BLONDIN: C'est le rapport du ministre des Postes pour l'année expirée le 31 mars 1923.

Le revenu net pour l'année, y compris la taxe de guerre, est de \$26,554,538.24 et la dépense \$28,121,425.07, soit une augmentation de \$223,419.27 et \$3,460,162.81 respectivement. La dépense pour l'année a excédé le revenu par \$1,566,886.83. Si vous déduisez la taxe de guerre, qui a rapporté \$7,435,270.64, la dépense a excédé le revenu postal proprement dit par \$9,002,157.47.

L'honorable M. BELCOURT: Cela est extraordinaire, n'est-ce pas?

L'honorable M. BLONDIN: Oui. J'ai ici le revenu et la dépense pour plusieurs années passées. Je n'en prendrai que quatre:

Année	Revenu net	Dépense
1918	\$21,000,000	\$18,000,000
1919	24,000,000	20,000,000
1920	26,000,000	24,000,000
1922	26,000,000	28,000,000

Les appointements ont été augmentés et certains changements ont été faits, mais avant le dernier exercice. Je ne crois pas qu'ils soient cause de cette grande différence. Toutefois, en 1921 alors que le revenu était de \$26,000,000, le surplus apparent a été de \$2,000,000. Le fait est, cependant, qu'il y eut réellement un déficit, parce qu'il faut réduire environ un tiers contribué par la taxe de guerre.

L'honorable M. DANDURAND: Comment calculez-vous ce tiers? Il doit être très difficile de déterminer le revenu provenant de la taxe de guerre.

L'honorable M. BLONDIN: Il est un peu moins qu'un tiers. C'est l'estimation du département même. Le calcul est un peu compliqué, et pas absolument exact, mais assez juste.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: Comment cette taxe est-elle imposée et perçue?

L'hon. M. BLONDIN.

L'honorable M. BLONDIN: Par timbres. Vous comprenez que les timbres sont pratiquement la seule source de revenu des postes.

Mais je désire attirer votre attention sur un autre aspect de la question. La plus forte source de dépense est le transport du courrier. Dans la dépense totale de \$28,000,000, le transport des matières postales par chemin de fer et steamers compte pour \$14,900,000. Mais le point important est qu'environ la moitié de cette dépense est attribuable aux journaux.

L'honorable M. ROBERTSON: Cinquante quatre pour cent.

L'honorable M. BLONDIN: Oui, ce qui est plus de la moitié de la dépense. Vous savez que les journaux prennent les trois quarts de l'espace dans nos wagons-poste, ne payant que 25 cents les cent livres, tandis que les lettres, qui n'occupent qu'un ou deux pieds carrés, paient \$38 les cent livres. C'est là l'injustice. Les journaux sont responsables d'une large proportion du coût du service et ne paient pratiquement rien.

J'ai dû refuser les demandes de pauvres colons isolés dans nos régions lointaines, qui sollicitaient un bureau de poste. Il me fallait le faire, parce que le service postal pour 20 ou 30 familles éparses dans un district ne pouvait être qu'une source de déficit. Il aurait fallu payer un courrier pour le transport à de longues distances, ce qui coûte \$700, \$800 et jusqu'à \$1,200. Cependant, le premier devoir du département est d'étendre son service à toute la population, quel que soit son éloignement des centres. C'est un devoir humanitaire. Mais un des résultats du déficit est que des citoyens qui ont droit au service postal en sont privés. Si les journaux payaient leur juste part, le revenu augmenterait et le service pourrait être amélioré. Lors de la réorganisation du service, chaque source de déboursé fut examinée et une règle établie pour chaque division, fixant les conditions pour la sanction de la dépense. Le service rural, par exemple, a coûté très cher, parfois trop. Nous avons dû limiter la livraison rurale aux districts où le revenu était suffisant. Il nous a fallu limiter le service par chemin de fer afin de réduire la dépense croissante et n'en pas faire, sur une moindre échelle, une autre source de déficit comme notre réseau national. Comment le ministre des Postes peut-il refuser à un membre du parlement ou à un citoyen quelconque une amélioration du service quand il favorise à tel point les éditeurs du pays?

Voilà pourquoi je regrette que le ministre des Postes ait choisi ce moment où la situation financière est si sombre pour présenter cette mesure rétrograde, dé faisant ce qui avait